



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 28 avril 2022

- Compte-rendu -

Présents : Philippe GENILLOUX, Dominique HENRY, Céline HIRCHI, Isabelle HOCQUEMILLER, Michel JANNIN, Ludovic JEUNOT, Jean-Michel LHOMMEE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ

Absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN,

Secrétaire de séance : Laurent ROPERS

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : Laurent ROPERS

- **Approbation du compte-rendu** de la séance du 10 mars 2022
Approuvé à l'unanimité

- **Décision budgétaire modificative** : budget principal et forêt

Après présentation et explications, les membres du Conseil municipal présents approuvent à l'unanimité deux décisions budgétaires modificatives :

- **Budget général** : Ajustement des remboursements d'emprunt en capital (dépenses d'investissement), des amortissements (recettes d'investissements), et équilibrage par virement de fonctionnement à investissement

Dépenses de fonctionnement

- compte 023/023 Virement à la section d'investissement : + 1 323,70 €

Dépenses d'investissement

- compte 1641/16 : Emprunts en euros : + 7 350 €

Recettes d'investissement

- compte 021/021 Virement de la section de fonctionnement : + 1 323,70 €

- compte 2802/040 Amortissements frais d'études : + 4153,18 €

- compte 2041512/040 Amortissements bâtiments, installations : + 1843,85 €

- compte 28051/040 Concessions et droits similaires : + 29,27 €

- **Budget annexe forêt**

Dépenses de fonctionnement

- compte 673/067 Titres annulés sur exercices antérieurs : + 544 €

- **Demandes de subvention DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour divers équipements

Plusieurs projets d'investissements, inscrits au budget 2022, peuvent faire l'objet de subventions d'Etat DETR :

- installation d'un portail à la cour d'école primaire
- changement d'une porte à l'école maternelle
- acquisition d'un écran interactif mobile
- acquisition de deux tablettes informatiques (école primaire et maternelle)

Après échanges, le Conseil municipal valide les projets et décide à l'unanimité de solliciter l'aide de l'Etat (DETR), selon le plan de financement suivant :

- total de dépenses estimé sur devis à 11 170 .04 € HT
- financement par subvention d'Etat DETR selon le taux en vigueur (30 %)
- solde financé sur fonds propres.

Eléments présentés par Jean-Michel Lhommée

- **Accueil des réfugiés ukrainiens** : point de la situation, organisation avec le CCAS et les communes du plateau, modalités d'appel aux dons auprès des habitants

Comme chacun le sait, une famille de réfugiés ukrainiens est accueillie au village depuis le 9 avril. La famille est composée de deux enfants, une petite fille de 8 ans Néonila surnommée Nila et son frère de 7 ans Nazari surnommé Nazar, accompagnés de leur mère Mme Katerina Boiko et de leur grand-mère Mme Oksana Petrovska. Les enfants sont scolarisés à l'école de Gennes depuis le 11 avril, l'une en CE2 et l'autre en CP.

Cette opération a été rendue possible grâce au prêt d'un appartement rue du Lavoir par Christine et Didier Salins, et à la mobilisation d'une équipe de bénévoles à l'initiative du CCAS pour aménager l'appartement et compléter son ameublement par de nombreux dons et prêts de meubles et de matériel recueillis dans le village. Que chacun en soit ici une nouvelle fois remercié.

Depuis lors, les bénévoles se sont mobilisés pour de nombreuses questions pratiques : accompagnements pour les déplacements notamment les cours d'apprentissage du français et les courses, diverses questions techniques et administratives... Tout ceci implique de multiples interventions et une organisation assurée par le groupe-projet du CCAS. La commune prend en charge financièrement une partie des coûts induits, notamment le contrat d'électricité et

d'ordures ménagères. Et nous nous sommes rapprochés du collectif « Du coeur pour l'Ukraine » qui organise des accueils sur le secteur Bouclans-Aîssey.

L'opération se déroule donc très bien, même si la mobilisation est importante pour les bénévoles, parfois trop pour certains, et nécessite une plus grande répartition des tâches. Cette organisation est en cours grâce à un site de calendrier partagé.

Aujourd'hui deux questions nouvelles apparaissent :

- **Accueil d'une deuxième famille :**

Nous avons la possibilité d'accueillir une deuxième famille grâce à la proposition de prêt d'un autre appartement par Carine et Jean-Pierre Laurent, rue de la Maltière. Le groupe-projet CCAS, réuni peu après la séance de Conseil du 28 avril, a validé cet engagement, en prévoyant une répartition des tâches différente, les référents de la première famille ne pouvant pas l'être aussi pour la deuxième. Concrètement, l'accueil pourrait être proposé à partir du 15 mai.

- **Organisation d'une collecte de dons financiers**

Même si les appartements sont mis à disposition à titre gratuit, l'opération implique des dépenses qui ne peuvent pas toutes être assumées directement par la commune.

Le Conseil municipal décide donc de lancer **un appel aux dons auprès des habitants** pour soutenir financièrement l'opération humanitaire d'accueil des réfugiés.

Les dons recueillis financeront évidemment exclusivement ce programme, et feront l'objet d'une comptabilité distincte, présentant ainsi le caractère humanitaire mentionné aux articles 200 et 238 bis du Code des Impôts.

A ce titre, les dons collectés **ouvriront droit à réduction d'impôt de 66% pour les donateurs**. Des reçus seront établis pour permettre la défiscalisation.

Les dons peuvent être effectués :

- **par chèque** établi au nom du TRESOR PUBLIC SGC BESANCON, avec en référence jointe (sur l'enveloppe ou à l'intérieur) la mention « Gennes Ukraine Solidarité »
A remettre en mairie, au secrétariat ou dans la boîte aux lettres.

- **par virement** au compte :
Service de Gestion Comptable de Besançon
RIB : 30001 00200 C2500000000 20
IBAN : FR21 3000 1002 00C2 5000 0000 020
BIC : BDFEFRPPCCT
Avec la même référence : « Gennes Ukraine Solidarité »

Une information sera apportée sur le montant des dons recueillis et le détail de leur utilisation.

Merci d'avance aux donateurs.

Eléments présentés par Dominique Henry et Jean Simondon

- **Ressources humaines** : suppression d'un poste d'adjoint technique et création d'un poste d'adjoint technique de 2^e classe ; ratios d'avancement

Afin de permettre le cas échéant des évolutions de carrière justifiées par l'expérience, la qualité du travail accompli et les responsabilités exercées par les employés municipaux, le maire propose au Conseil municipal :

- la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial actuellement occupé en emploi permanent à mi-temps
- la création, en remplacement, d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe, à mi-temps
- de fixer à 100% le ratio d'avancement (nombre d'avancements possibles rapporté au nombre d'employés)
- d'apporter les modifications induites au tableau des emplois de la commune

Le Conseil municipal approuve ces propositions à l'unanimité

- **Tarifs de location** des salles communales

Après présentation d'un projet et débat, le Conseil municipal décide à l'unanimité une réévaluation des tarifs de location des salles communales. Les évolutions sont différenciées selon les utilisateurs : plus sensibles pour les utilisateurs extérieurs, et moins pour les utilisateurs de Gennes, particuliers et associations.

Les nouveaux tarifs, disponibles en mairie, seront appliqués pour les contrats de location souscrits à partir du 1^{er} mai 2022.

Eléments présentés par Dominique Henry

- **Forêt** : convention d'exploitation groupée avec l'ONF

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, des bois résineux (Sapin – Epicea) identifiés par l'état d'assiette 2022. En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l'ONF une mission d'assistance et autorise le Maire à signer la convention correspondante avec l'ONF.

➤ **Intercommunalité** : travaux du Grand Besançon et des syndicats intercommunaux

- 11 mars : GBM commission des finances
Suite au dossier déposé, la commune de Gennes bénéficiera d'une réfaction de 22 000 €, répartie sur trois ans, sur l'attribution de compensation d'investissement versée à GBM au titre des transferts de compétences, voirie notamment.
- 12 mars : Fresque du Climat à Montfaucon -- présentation par Michel Jannin, qui y a participé et propose d'organiser une séance à Gennes
- 14 mars Sivu Sages - Ludovic Jeunot a été élu secrétaire du syndicat
- 15 mars Scot Conseil syndical
- 21 mars Conseil de crèche à Saône
- 23 mars Conférence des maires
- 28 mars Sivu Sages
- 31 mars GBM conseil communautaire
- 4 avril Comité Natura 2000
- 11 avril : Relais Petite Enfance de Saône
- 13 avril commission de la Chasse et de la Faune Sauvage
- 13 avril syndicat du marais, conseil syndical
- 15 avril GBM commission des finances
- 25 avril comité de secteur plateau – question de la tarification des transports

➤ **Intercommunalité** : avenant à la convention de groupement de commandes avec GBM

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention de groupement de commandes qui lie les communes (dont Gennes à GBM), dans le but d'organiser de façon groupée les marchés publics relatifs aux achats des communes dans différents domaines de fournitures, services, prestations intellectuelles et travaux..

L'avenant proposé porte sur l'élargissement des domaines d'activité susceptibles d'être mutualisés, la simplification des procédures d'adhésion et de retrait des membres, et l'intégration de nouveaux membres, notamment des syndicats de communes.

Dans le cadre de ce groupement de commandes, la commune prévoit notamment l'achat d'un second défibrillateur cardiaque, qui sera installé sous l'auvent de la salle des fêtes « vers l'église ».

➤ **Commissions municipales et groupes-projets** : présentation des travaux par les responsables de groupes. Décisions sur les suites à donner

• **Ecole et périscolaire**

Nous avons organisé 2 journées sur les vacances d'avril :

A Gennes : la première journée le mardi 19 avril où 11 enfants ont pu sur place s'adonner à différentes activités. Au programme : atelier créatif, pâte fimo, animation cuisine, décoration d'un banc de l'amitié pour l'école et jeux extérieurs.

Remise d'un ballon à chaque enfant gonflé à l'hélium pour avoir un petit souvenir de leur journée.

Journée à 15 euros pour 1 enfant (remise de 20% pour le second enfant inscrit.)

A Alésia : le mercredi 20 avril, 10 enfants et 4 adultes sont partis au muséo-parc d'ALESIA pour une journée ouverte aux 5/99 ans pour visiter les vestiges et le musée du site d'Alesia avec des ateliers créatifs et une bataille de flèches entre Gaulois et Romains pour se mettre dans la peau des guerriers. Très belle journée à la fois historique, ludique et instructive... et enfants comme adultes bien fatigués le soir !

Tarif : 30 euros pour les adultes, 20 euros pour les enfants et 10 euros pour le second enfant de la même fratrie.



Pour les prochains CLSH du village, nous vous donnerons rapidement le programme mais nous pouvons dès à présent vous donner les dates afin d'organiser vos vacances d'été.

Une journée exceptionnelle sera organisée le vendredi 8 juillet car les enfants seront cette année en vacances le jeudi 7 juillet.

Nous aurons plusieurs jours de CLSH sur la semaine du 14 juillet puis du 22 au 31 août 2022. Nous organiserons des journées à thème à l'extérieur et sur place avec des activités variées (sport/culture/bricolages/jeux d'eau et patouille pour les plus petits).

Éléments présentés par Anne-Sophie Parriaux

- **Bibliothèque**

Samedi 23 avril, l'équipe de la bibliothèque de Gennes a organisé une animation autour de la bande dessinée.

Dès 14 h, un atelier graphique animé par le dessinateur de presse Rodho était ouvert aux petits et aux grands, leur permettant ainsi de découvrir cet art et de s'initier au dessin de presse politique et humoristique.

Puis dans l'après-midi, Damien Roussel, auteur de BD franc-comtoises, est venu présenter ses ouvrages, et notamment « les radeliers de la Loue » et « Salins, une histoire de sel » présenté en avant-première de sa sortie fin avril.

La manifestation accompagnait une exposition sur le thème de la Bande Dessinée, prêtée par la bibliothèque de prêt départementale. Cette exposition explique l'historique de la BD et les différentes phases de réalisation d'une BD, avec de nombreuses illustrations.

Horaires lundi 16 h à 18h et samedi 10h à 12 h, jusque fin mai.

Éléments présentés par Dominique Henry

- **Espaces verts et espaces publics**

Le groupe espaces verts s'est retrouvé le 11 avril 2022 pour observer le résultat des précédentes opérations.

Les plantations réalisées depuis 2020 se développent bien, les arbres bourgeonnent, et les arbustes montrent des signes de reprise après l'hiver.

Il a été convenu avec les employés municipaux que les différents sites ne nécessitent qu'un peu d'entretien et de nettoyage. Pour combler quelques trous, David pourra commander des plantes annuelles (œillets, cosmos...). Il s'agit surtout de garnir les bacs aux alentours du monument aux morts, le "haricot" à l'entrée du village, et le site au pied de la statue de la Vierge.

Une demande des habitants pourra être réalisée à peu de frais : il s'agit d'aménager le petit triangle au bas du chemin du Quarcet, côté rue du lavoir. Les riverains souhaitent qu'y soit installé un banc. Il y en aurait un disponible dans les ateliers, dans le cas contraire il pourrait être fourni par Michel Jannin. Nous pourrions planter 2 arbres (le choix se porte sur 2 pêchers de vigne). Les riverains proposent de planter et entretenir quelques fleurs le long du mur.

Un élagage de haies sera réalisé en deux endroits pour améliorer la visibilité : haie du square au croisement de la rue de la Maltière et de la rue du Lavoir , et sortie du parking de l'Espace de la Combe d'Argent.

Par ailleurs il est proposé d'assurer un éclairage de la statue de la Vierge. Le Conseil municipal retient la proposition, et les conditions techniques et financières seront étudiées prochainement avant réalisation.

Éléments présentés par Isabelle Hocquemiller

- **Travaux, urbanisme**

Projet micro crèche :

Un RDV est pris avec l'architecte des bâtiments de France, le 5 Mai à 14H 00 sur place, pour finaliser le plan de masse avec la localisation définitive des places de parking et des limites du terrain affectées à la micro crèche. Pour rappel l'ABF ne souhaite pas de places de parking le long de la rue du vieux tilleul.

A la suite de cette réunion, le géomètre pourra borner le terrain pour la future micro crèche, l'achat de la parcelle pourra se faire et le permis de construire pourra être déposé.

Lotissement :

Deux réunions récentes : l'une avec les riverains et la semaine suivante, une deuxième avec les personnes intéressées par une acquisition de terrain.

Il a été proposé de pouvoir procéder à des options de réservation sur les parcelles, et à ce jour dix options ont été prises sur les 15 parcelles. Les personnes intéressées peuvent pour cela se signaler en mairie, par courrier ou par mail.

La prochaine étape est l'élaboration d'un projet de règlement du lotissement.

Zone artisanale :

Rappel : c'est bien GBM qui a la compétence des zones artisanales des territoires du Grand Besançon. Notre zone a été inscrite par GBM en priorité 1 dans le schéma des zones d'activité. Mme Notre référente à GBM a constaté dans le PLU plusieurs points qui méritaient d'être discutés. Le nombre de places de parking : a priori 1 place pour 25 m² de construction et le positionnement des constructions par rapport aux limites séparatives : qui est de 5 ml. Elle demande si on est prêt à réaliser une modification simplifiée du PLU pour assouplir ces deux points.

Le but de cette demande est certainement de densifier au maximum la zone. Nous avons fait la réponse suivante : la commune ne souhaite pas sur-densifier cette nouvelle zone qui sera à l'entrée de Gennes. Une zone artisanale dans un cadre agréable et à l'échelle de la commune nous semble plus adaptée.

C'est pourquoi le recul de 5ml par rapport aux limites séparatives resterait en place.

Idem pour le nombre de places de stationnement. En effet une activité pourrait avoir besoin d'aire de retournement pour des livraisons (ce qui pourrait se faire sur l'emplacement des aires de stationnement) c'est pourquoi le fait d'imposer une place pour 25 m² n'est pas forcément pénalisant.

Et concernant les eaux pluviales des futures constructions, GBM travaille avec ses services pour savoir si on peut les rejeter sur le terrain.

Éléments présentés par Jean-Michel Lhommée

➤ **Questions et informations diverses**

● **Baptêmes de sites communaux**

Le conseil municipal retient la proposition de nommer ou renommer trois sites :

- le lotissement en projet sur la zone AU à l'entrée du Vernois
- la petite salle des fêtes « vers l'église »
- la place du Lavoir (place du monument aux morts), dont le nom est peu connu et n'est pas utilisé

Une consultation est lancée auprès de la population pour recueillir des propositions. Chacun est invité à émettre ses propositions, par mail ou dans la boîte aux lettres de la mairie. Une synthèse sera ensuite établie, et soumise aux habitants qui seront invités à se prononcer avant validation.

● **Trail des forts – dimanche 8 mai**

Comme l'an dernier, un des parcours du Trail des Forts (la boucle de 30 km) empruntera le territoire de Gennes, avec un stand de ravitaillement en haut de la rue des Vignes. Le stand sera tenu par une équipe de bénévoles réunie par Ludovic Jeunot.

D'autres parcours (7 et 8 mai) sont organisés entre les forts de Besançon, avec des boucles de 11 à 57 km.

● **Vandalisme**

Le local de pétanque a été dégradé par jets de pierres sur les carreaux de verre. Une plainte a été déposée.

- **Sentier forestier et point de vue sur l'école et le plateau**

Le Conseil municipal retient la proposition de poursuivre l'aménagement initié l'an dernier avec les enfants de l'école sur un beau point de vue situé en haut de la coupe au-dessus du château d'eau. L'aménagement du sentier d'accès sera également complété.

Urbanisme : dossiers acceptés

Le 24/03/2022 : Déclaration préalable 25 267 22 C0005 – Construction d'un appentis, transformation d'un garage en chambre – rue du Bouchet des Charmes – parcelle cadastrée AB 178.

Le 04/04/2022 : Déclaration préalable 25 267 22 C0001 – Edifier une pergola bioclimatique - rue de Besançon – parcelle cadastrée AA 208.

Le 04/04/2022 : Permis de construire 25 267 22 C0001 – Transformation d'un bâtiment existant en un logement sur 2 niveaux – rue de l'Enclos – parcelle cadastrée AA 94.

Le 11/04/2022 : Déclaration préalable 25 267 22 C0002 – Remplacer une clôture existante et consolider un muret existant - rue des Vignes – parcelle cadastrée AA 54.

Le 12/04/2022 : Déclaration préalable 25 267 22 C0004 – Remplacement de menuiserie en façade Ouest - rue de l'Ecole – parcelle cadastrée AB 64.

Le 26/04/2022 : Déclaration préalable 25 267 22 C0007 – Ravalement de façades – rue de l'Enclos - AA 114.

Le 28/04/2022 : Permis de construire 25 267 22 C0003 – Edifier une piscine couverte et création d'un pool-housse par changement de destination – rue des Vergerots – AA 43.

Le 02/05/2022 : Déclaration préalable 25 267 22 C0008 – Edifier une pergola – La Ramée – B 684.

Etat civil :

Le 02/04/2022 : Mariage de Monsieur Clément BASSIÈRE et Madame Catherine MONDESIR.

Le 30/04/2022 : Mariage de Monsieur Daniel MAHON et Madame Lucianne-Rose LEMOINE

Toutes nos félicitations et vœux de bonheur aux nouveaux mariés

***Date du prochain conseil municipal
jeudi 16 juin 2022 à 20 H***